

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 76

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 8

Après le mot :

« biotechnologies, »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 14 de cet article :

« sans préjudice du respect des dispositions relatives à la protection du secret de la défense nationale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.